

Le 8 Avril 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Mayo, tenue le 8 Avril 2014 à 19h30 à la salle du conseil municipal de Mayo, Québec.

SONT PRESENTS : Son Honneur Le Maire Normand Vachon, les conseillères Renée Giroux et Joanne St-Amour Sanscartier ainsi que les conseillers Ian de Cotret-Brazeau, Pierre Robineau et Robert Bertrand.

Absents : M. John Kane, conseiller.

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Le Maire Normand Vachon. La Secrétaire Trésorière était présente. L'assemblée fut délibérée comme suit :

Ordre du jour :

- 1- Questions du public
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès verbal du 3 Mars 2014
- 4- Rapport de l'inspecteur et du Directeur du service de sécurité incendie
- 5- Dépôt et adoption du rapport du Comité de voirie
- 6- Approbation des comptes
- 7- Adoption du règlement 2014-01 sur le traitement des élus
- 8- Avis de motion règlement 2014-03
- 9- Contrat de nivelage des chemins d'été
- 10- Transfert de ligne fax et fermeture/ouverture d'une ligne Bell
- 11- Téléphone cellulaire pour Directeur du service de sécurité incendie
- 12- Autorisation d'ouverture d'un compte libre épargne pour la trésorerie
- 13- Chèques à autoriser
- 14- Renouvellement de contrat infotech
- 15- Adoption des chemins à déterminer pour la subvention PIIRL de la MRC
- 16- Adoption du fournisseur de calcium liquide
- 17- Remboursement aux conseillers pour les frais des réunions
- 18- Achat du module des fosses septiques de Sygem
- 19- Vote du budget pour deux panneaux d'affichage des avis publics
- 20- Questions du public
- 21- Levée de l'assemblée

2014-04-052 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Renée Giroux
Appuyé par Ian de Cotret-Brazeau

QUE l'ordre du jour tel que ci-dessus soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

2014-04-053 Adoption du procès-verbal du 3 Mars 2014

Proposé par Robert Bertrand
Appuyé par Pierre Robineau

QUE le procès-verbal de la séance du 3 Mars 2014 soit et est adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

2014-04-054 **Rapport de l'inspecteur et du directeur du service de sécurité incendie**

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2014-0301	Chemin des Libellules	Abattage d'arbres	FOR-a
2014-0302	499, Chemin Burke	Bâtiment accessoires	FOR-a

Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Janvier 2014

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
1	Lochaber-Ouest	Feu de broussaille Aucun blessé

Février 2014

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
2	Mayo	Alarme monoxyde de carbone Aucun blessé
	Lochaber-Ouest	Incendie bâtiment** Aucun blessé

** Incendie très important. Beaucoup de fumé à l'intérieur. Flamme dans la salle à diner, adjacent à la cuisine. Merci aux deux (2) caméras thermiques conçues pour repérer les sources de chaleur à l'intérieur des murs. Dommages à la cuisine et salle à diner mais les autres pièces ont pu être épargnées.

Mars 2014

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
N/A	N/A	N/A

Autres (formations, mise à jour, équipements, etc.)

- Mise à jour des 24 « man-down alarm's» (Aurait coûtée 8400\$ mais gratuit grâce aux contacts du directeur du service des incendies de Mayo et Mulgrave & Derry, monsieur Tim Lalonde).
- Rapport annuel (année 4) du schéma de couverture de risque.

2014-04-055 Dépôt et adoption du rapport du Comité de la Voirie

Attendu que le rapport du Comité de voirie, suite à sa réunion du 4 mars à 8.30 H à la municipalité, est déposé lors de la présente assemblée;

Attendu que le rapport stipule les critères d'épandage du calcium abat poussière sur les chemins de la municipalité pour l'année 2014;
 IL EST PROPOSÉ par Robert Bertrand
 APPUYÉ par Renée Giroux

Que le conseil adopte les critères d'épandage du calcium abat poussière du rapport du comité de la voirie tel que déposé ce jour.

Adopté à l'unanimité.

2014-04-056 Approbation des comptes

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau
 APPUYÉ par Joanne St-Amour Sanscartier

Que les comptes qui précèdent soient et sont approuvés et payés;

La secrétaire-trésorière atteste qu'il y a assez de trésorerie sur les comptes pour ces paiements.

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
5524	SAAQ	Immatriculations	2 974.30 \$
5525	2963-2072 Québec Inc.	Ordure - Mars 2014	5 454.13 \$
5526	Fonds de l'information	Mutations	20.00 \$
5527	Boivin & Gauvin	Incendie	269.50 \$
5528	Emile Charrette et Fils	Incendie	53.91 \$
5529	Agence de revenu du Canada	Remises gouvernementales	546.29 \$
5530	ministère du Revenu	Remises gouvernementales	1 438.73 \$
5531	Imprimerie Papineauville	Photocopieur	187.99 \$
5532	Maxi Buckingham	Entretien	21.97 \$
5533	Dépanneur Mauzeroll	Poste	46.80 \$
5534	K+S Sel Windsor	Infrastructure	2 042.36 \$
5535	Pièces Piché Buckingham	Incendie	64.38 \$
5536	Acklands Grainger	Incendie	1 044.20 \$
5537	L'Arsenal	Incendie	1 253.23 \$
5538	Construction Curtis Lavell	Déneigement - Avril 2014	16 864.73 \$
5539	Épursol	Loisirs	333.43 \$
5540	Centre maintenance auto	Incendie	1 260.95 \$
5541	Chez Lili Party Rentals	Loisirs - 150e	1 149.75 \$
5542	Tim Lalonde	Frais déplacement	128.52 \$
5543	Revenu Québec	sommaire 2013	133.33 \$
5544	Marie-Agnès Lacoste	Frais déplacement	72.90 \$
5545	Waste Management	Ordure - Mars 2014	585.52 \$
5546	Valérie Paquette	Frais déplacement	48.60 \$
Total :			35 995.52 \$

Paiements Internet

Bell Canada	Téléphone	113.27 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 192.90 \$
Visa		90.51 \$
Total :		2 396.68 \$

Paies

Chèque 637 à 651	Total :	8 023.23 \$
------------------	----------------	--------------------

Grand total : 46 415.43 \$

Adopté à l'unanimité.

2014-04-057 Adoption du règlement 2014-01 sur le traitement des élus

Attendu que l'assemblée nationale a adopté le 17 juin 1988 la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., C, 1 - 11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

Attendu que ce Conseil croit opportun de remplacer le règlement 2013-01 dans le but d'ajuster la rémunération de ses membres;

Attendu qu'un avis de motion a été préalablement donné le 6 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST :

Proposé par Pierre Robineau

Appuyé par Robert Bertrand

Que le règlement 2014-01 soit et est adopté et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : La rémunération annuelle actuelle des membres du conseil municipal est la suivante :

Conseil municipal :

MAIRE	
Rémunération de base :	4 536\$ \$
Allocation de dépenses :	2 269 \$
TOTAL :	6805 \$
CONSEILLERS	
Rémunération de base :	1 513 \$
Allocation de dépenses :	755 \$
TOTAL	2268 \$

Article2. La rémunération annuelle des membres du conseil sera dorénavant la suivante :

MAIRE	
Rémunération de base :	6000 \$
Allocation de dépenses :	3000 \$
TOTAL :	9000 \$
CONSEILLERS	
Rémunération :	2000 \$
Allocation de dépenses :	1000 \$
TOTAL :	3000 \$

ARTICLE 3. La rémunération et l'allocation de dépense telles qu'établies par le présent règlement sera indexée à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement, le tout conforme à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 4. L'indexation sera appliquée selon l'indice de la Gazette officielle du mois de décembre de l'année précédant l'augmentation.

ARTICLE 5. Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Avis de motion déposée le 6 Janvier 2014

Publication de l'avis le 14 Février

Adopté à une assemblée tenue le 8 Avril 2014

Résolution numéro 2014-04-57

Adopté à la majorité des votes

2014-04-058 Avis de motion

Règlement 2014-03 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection de certaines voies publiques, afin d'ajouter de nouvelles dispositions.

Avis de motion est donné par la conseillère Joanne St-Amour Sanscartier pour l'adoption du règlement 2014-03 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection de certaines voies publiques, afin d'ajouter de nouvelles dispositions, et abrogeant le règlement 2008-03.

Le règlement dont il est fait mention sera adopté par les élus ultérieurement. Une copie du présent règlement a été transmise aux élus et une copie est à la disposition de chacun aux bureaux de la municipalité, il ne sera donc pas fait lecture du règlement lors de son vote.

2014-04-059 Contrat de nivelage des chemins d'été

Attendu que, par résolution 2014-03-043, une soumission par invitation était envoyée à Transport Michel Deschamps et Pavage Lafleur et fils pour le nivelage des chemins d'été;

Attendu que l'ouverture des enveloppes le 4 Avril les soumissions suivantes étaient reçues :

Transport Michel Deschamps : 95 \$/H

Pavage Lafleur et Fils : 100 \$/H

Attendu que les deux soumissionnaires offrent le même type de machinerie dans les deux soumissions, et que les soumissions sont conformes;

Il est proposé par Pierre Robineau
Et appuyé par Renée Giroux

Que le conseil adopte la soumission de Transport Michel Deschamps au tarif de 95 \$/H + taxes, pour le tarif proposé et l'expérience acquise toute à la satisfaction de la municipalité.

Approuvé à l'unanimité

2014-04-060 Transfert ligne fax et ouverture d'une nouvelle ligne Bell

Attendu que la municipalité paye 98,52\$/mois + taxes pour la conservation de sa ligne de Bell, reliée au fax, et la location de deux téléphones qui ne sont pas utilisés;

Attendu qu'il est nécessaire de conserver une ligne Bell en cas de panne électrique du système de téléphonie IP, mais que le fax peut être transféré sur la ligne IP avec le même numéro d'appel, permettant ainsi de négocier un tarif plus avantageux avec Bell (de 25,88\$/mois pour un contrat de 1 an à 22,35\$/mois pour un contrat de 3 ans, le tout taxes en sus);

Attendu que la mise en service du nouveau numéro de ligne d'urgence Bell implique des frais de 180 \$ + taxes;

Il est proposé par Renée Giroux
Et appuyé par Joanne St-Amour Sanscartier

Que le conseil approuve les changements ci-dessus exposés pour un contrat de 3 ans avec Bell au tarif de 22,35\$/mois.

Adopté à l'unanimité

2014-04-061 Téléphone cellulaire du directeur du service sécurité incendies

Attendu que le Directeur du service de sécurité incendie doit être joignable en toute heure et en tout lieu;

Attendu que le cout de 52 \$/mois pour un abonnement téléphonique par ondes cellulaire;

Il est proposé par Ian de Cotret-Brazeau
Et appuyé par Robert Bertrand

Que le conseil autorise la prise en charge par la municipalité dans son budget du service sécurité incendie de l'abonnement cellulaire de M. Timmy Lalonde au tarif de 52 \$/mois + taxes.

Adopté à l'unanimité

2014-04-062 Autorisation d'ouverture d'un compte libre épargne pour la trésorerie de la municipalité

Attendu que la banque Scotia offre un compte épargne libre à taux garanti appelé Compte d'Épargne maître compte, qui offre la possibilité de rémunérer la trésorerie de la municipalité en attente des déboursés;
Il est proposé par Pierre Robineau
Et appuyé par Renée Giroux

Que le conseil municipal autorise l'ouverture du Compte épargne maître compte avec la signature des signataires autorisés sur le compte d'opérations, et son inscription sur le site de gestion en ligne.

Adopté à l'unanimité

2014-04-063 Autorisation de paiement

Il est proposé par Renée Giroux
Et appuyé par Robert Bertrand

Que le conseil autorise la directrice générale à payer la somme de 3410,67\$ pour Servitech;

Adopté à l'unanimité

2014-04-064 Renouvellement du contrat de service Infotech

Attendu que la municipalité utilise le logiciel de gestion municipale Sygem, fourni par Infotech;

Attendu la proposition de contrat de service faite par Infotech pour l'année 2014 au tarif de 5 370 \$ + taxes avec engagement de 3 ans et avec majoration limitée à 2% /an pour les 2^{ème} et 3^{ème} années;

Il est proposé par Ian de Cotret-Brazeau
Et appuyé par Joanne St-Amour Sanscartier

Que le conseil autorise la directrice générale à payer la somme de 6 174,16\$ taxes incluses à Infotech pour le renouvellement du contrat de services du logiciel Sygem pour l'année 2014 avec un engagement de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

2014-04-065 Adoption des choix de routes à prioriser dans le programme PIIRL

Attendu que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a annoncé, dans un communiqué du 1^{er} Aout 2013, la création d'un Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL), permettant aux MRC de définir des routes de priorité 1 et 2 susceptibles d'entrer dans la planification;

Attendu que la MRC Papineau bénéficie d'un PIIRL pour l'année 2014-2015, et demande ainsi aux municipalités de dresser la liste de ses infrastructures de type 1 et 2;

Attendu que, dans la municipalité de Mayo, il appartient au conseil municipal de définir les chemins constituant des priorités socioéconomiques;

IL EST PROPOSÉ par Robert Bertrand

APPUYÉ par Renée Giroux

Que le conseil détermine, dans la liste des routes socioéconomiques de la municipalité, les routes dont l'état nécessite des travaux prioritaires selon l'ordre suivant : le chemin Roy, le Chemin de la Rivière blanche et le chemin Burke, pour sélection globale transmise à la MRC Papineau pour fins du PIIRL;

Que la présente résolution sera transmise à la MRC Papineau.

Adopté à l'unanimité.

2014-04-066 Adoption du fournisseur de calcium liquide

Attendu que l'entretien des chemins d'été implique l'épandage de calcium anti poussière;

Attendu que le conseil a opté pour le calcium liquide au lieu et place du calcium en flocon plus dispendieux par les frais d'épandage;

Attendu la soumission de Multi Route qui offre le calcium liquide livré et étendu au tarif le plus bas de 0,275 \$ le litre + taxes, comparativement à deux autres entreprises,

Attendu que suite à réunion du comité de la voirie et sa désignation de chemins à traiter, 40 000 litres seront nécessaires;

Il est proposé par Robert Bertrand

Et appuyé par Pierre Robineau

Que le Conseil adopte Multi-Routes comme fournisseur et autorise la commande de 40 000 litres de calcium liquide;

Que le conseil autorise la directrice générale à payer la somme de 11 000 \$ + taxes à Multi Routes.

Adopté à l'unanimité

2014-04-067 Remboursement des frais aux conseillers

Attendu les articles 25 et suivants de la Loi sur le traitement des élus, établissant que les dépenses remboursées aux conseillers municipaux doivent être préalablement consenties par le conseil municipal;

Attendu que, par résolution 2013-12-151 en date du 2 décembre 2013, le conseil nommait Mme Joanne St-Amour Sanscartier et M. Ian de

Cotret-Brazeau comme représentants de la municipalité aux réunions du Corporation des Loisirs de Papineau;

Attendu que, par résolution 2014-03-41 en date du 3 mars 2014, le conseil nommait Mme Renée Giroux pour représenter la municipalité lors de la réunion annuelle de Tricentris;

Attendu que les conseillers doivent suivre une formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux le 12 Avril 2014 à Papineauville;

Attendu que les déplacements à ces réunions peuvent impliquer de longs trajets selon l'emplacement des réunions;

Il est proposé par Pierre Robineau
Et appuyé par Ian de Cotret-Brazeau

Que le conseil vote le remboursement, sur justificatif, des déplacements liés à ces représentations pour les conseillers sus nommés dans les limites du budget prévu pour les déplacements du Conseil;

Que les remboursements seront effectués pour les déplacements liés aux réunions à compter du 1^{er} janvier 2014.

Adopté à l'unanimité

2014-04-068 Achat du module des fosses septiques de Sygem

Attendu que le conseil a décidé, lors de sa planification stratégique, de répertorier les fosses septiques sur le territoire de la municipalité;

Attendu que pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir le module « Fosses septiques » du logiciel de gestion municipal Sygem de la municipalité;

Attendu la soumission d'infotech du 28 Février 2014 offrant ledit module incluant l'installation, le contrat de service, les mises à jour annuelles et une formation d'une demie journée au tarif de 2 950 \$ + taxes, les frais de déplacement du technicien étant en sus;

Il est proposé par Joanne St-Amour Sanscartier
Et appuyé par Pierre Robineau

Que le conseil vote l'achat du module « Fosses septiques »;

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder au paiement de la somme de 2 950\$ + taxes.

Adopté à l'unanimité

2014-04-069 Vote du budget pour deux panneaux d'affichage des avis publics

Attendu que par résolution 2014-03-042 en date du 3 Mars 2014, le conseil désignait 3 lieux d'affichage de ses avis publics;

Attendu la nécessité de bâtir 2 panneaux d'affichage afin de permettre le placardage desdits avis;

Il est proposé par Joanne St-Amour Sanscartier
Et appuyé par Renée Giroux

Que le conseil donne à la directrice générale un budget maximum de 1 600 \$ + taxes pour la construction de deux panneaux d'affichage.

Adopté à l'unanimité

2014-04-070 Levée de la séance

Il est proposé par Renée Giroux
Et appuyé par Pierre Robineau

Que la séance soit levée.
Adopté à l'unanimité